



**ARRETE MUNICIPAL**  
**N°2022/080/A du 05/08/2022**  
**Autorisation d'occupation**  
**temporaire du domaine public**  
**communal et interdiction**  
**temporaire de stationnement**

**Le Maire de BASSE-HAM,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la demande d'arrêté de circulation présentée par la Sarl Greiveldinger Exploitation 20A rue Edmond Reuter 5326 CONTERN (Luxembourg) en date du 4 août 2022, pour effectuer le remplacement d'une clôture au 13 rue du Château d'Eau,
- CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

**ARRETE :**

Article 1 : La Sarl Greiveldinger Exploitation est autorisée à occuper le domaine public communal pour la pose d'une benne dans le cadre de travaux de remplacement d'une clôture au 13 rue du Château d'Eau à compter du 29 août 2022 et jusqu'au 16 septembre 2022.

Article 2 : Durant cette même période, le stationnement sera interdit devant le numéro 11 rue du Château d'Eau.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de service de police municipale
- Monsieur le responsable des services techniques municipaux
- La Sarl Greiveldinger Exploitation

Mise en ligne : 16/08/2022



Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée  
Patricia GEORGES

